



16ème législature

Question N° : 11901	De Mme Nadège Abomangoli (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Protection des militants sikhs résidant en France	Analyse > Protection des militants sikhs résidant en France.
Question publiée au JO le : 03/10/2023 Réponse publiée au JO le : 02/04/2024 page : 2607 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de signalement : 26/12/2023		

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les potentielles mesures prises afin de lutter contre toute ingérence étrangère visant des militants sikhs en France. Le 19 septembre 2023, Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, s'est exprimé devant la Chambre des communes canadienne pour évoquer une suspicion d'ingérence étrangère dans le pays. Grâce à des « éléments crédibles », l'agence de renseignement extérieur de l'Inde, le RAW, a été accusée de participation au décès d'Hardeep Singh Nijjar, un citoyen canadien. Militant sikh de premier plan, il était accusé par le Gouvernement indien de « terrorisme », un qualificatif régulièrement employé par les autorités pour museler certaines oppositions, selon Amnesty international. Si cette participation de l'Inde à un assassinat était confirmée, il s'agirait d'une très grave violation de la souveraineté d'un pays allié avec l'exécution extrajudiciaire de l'un de ses citoyens. Ces suspicions visant l'Inde alimentent les inquiétudes de nombreux Sikhs résidant en France, alors que certains d'entre eux ont déjà été désignés comme de violents activistes voire des terroristes. Narendra Modi, Premier ministre indien et son parti, le Bharatiya Janata Party, ne cessent d'alimenter un discours de haine, xénophobe et raciste. Toute opposition, politique, syndicale ou religieuse est désormais durement réprimée. C'est dans ce contexte que Mme la députée souhaite savoir si des mesures particulières ont été prises au regard des faits survenus dernièrement au Canada. Elle lui demande également si des moyens supplémentaires de sécurité ont été déployés autour des gurdwaras présents en France.

Texte de la réponse

La communauté sikhe présente en France est peu nombreuse comparativement à la communauté présente au Canada. Environ 30 000 membres sont recensés sur le territoire national, principalement en région parisienne, dans les départements de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val d'Oise (95). Aucun élément susceptible de corroborer une quelconque tentative d'ingérence à son encontre n'a été mise à jour.